

Nº 327031

Nº 327031



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

# EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 28 février 1958

Classe 72 C

L'inventeur a renoncé à être mentionné comme tel

## BREVET PRINCIPAL

Schild & Co., S. A., La Chaux-de-Fonds

Demande déposée : 22 avril 1955, 18 h. — Brevet enregistré : 15 janvier 1958

### Pièce d'horlogerie

L'objet de la présente invention est une pièce d'horlogerie munie d'un remontoir à électro-aimant et d'un boîtier en matière isolante de l'électricité ; cette pièce est caractérisée par le fait que l'électro-aimant est fixé directement au boîtier alors que le reste du mécanisme est monté sur une platine métallique fixée elle-même au boîtier.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de la présente invention.

La fig. 1 est une élévation arrière de la première forme d'exécution.

La fig. 2 est une vue analogue de la deuxième forme d'exécution ; et

la fig. 3, une coupe verticale axiale de la fig. 2.

La forme d'exécution représentée en fig. 1 comprend un boîtier 1 en une matière transparente et isolante de l'électricité, par exemple en plexiglas. A l'intérieur se trouve la platine 1 sur laquelle est monté le mécanisme de la pièce. L'électro-aimant du remontoir traverse librement une échancrure 4 de la platine et est fixé directement au boîtier.

Le mécanisme lui-même, qui est connu et qui ne sera pas décrit en détail, comprend un levier 5 monté sur un axe 6 et portant un

contrepoids 7 qui tend à le faire tourner de droite à gauche dans la figure. Il porte un cliquet 8 engrenant avec un rochet 9, lequel est en relation par un rouage avec l'ancre et le balancier 10. Lorsque le levier arrive au bas de sa course, un contact 11 qu'il porte vient en prise avec un contact 12, porté par l'armature 13, ce qui ferme le circuit de l'électro-aimant. Celui-ci attire alors son armature 13 qui, en agissant sur le levier, ramène instantanément celui-ci à sa position de départ.

Extérieurement au boîtier et faisant corps avec lui est prévu un rebord 14 portant les deux bornes 15 de l'électro-aimant.

Dans la deuxième forme d'exécution, le boîtier, également en matière transparente et isolante de l'électricité, comprend un corps de boîte 16 et un couvercle 17 présentant un enfoncement 18 dans lequel sont disposés certains organes de commande du mécanisme, par exemple les organes de mise à l'heure, et qui est lui-même fermé par un couvercle amovible 19. Dans le boîtier se trouve le mécanisme 20 monté sur une platine métallique 21 et, en dessous, l'électro-aimant 22 fixé directement, par son socle 23, sur le boîtier.

Le mécanisme est semblable au précédent avec cette différence que le levier 24 est équilibré et relié à un ressort-moteur qu'il remonte

lorsque l'électro-aimant est excité et qui se détend ensuite en entraînant le rouage.

On retrouve le rebord 14 portant les bornes 15 de l'électro-aimant.

5 REVENDICATION :

Pièce d'horlogerie munie d'un remontoir à électro-aimant et d'un boîtier en matière isolante de l'électricité, caractérisée par le fait que l'électro-aimant est fixé directement au boîtier 10 alors que le reste du mécanisme est monté sur une platine métallique fixée elle-même au boîtier.

SOUS-REVENDICATIONS :

1. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée par le fait que la platine susmentionnée présente une échancrure dans laquelle pénètre librement l'électro-aimant fixé au boîtier. 15

2. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée par un rebord extérieur faisant 20 corps avec le boîtier et sur lequel sont montées les bornes de l'électro-aimant.

Schild & Co., S. A.

Mandataire : A. Bugnion, Genève

FIG.1

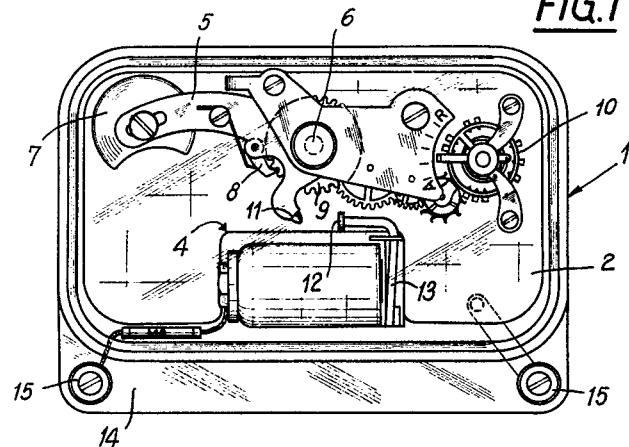


FIG.2

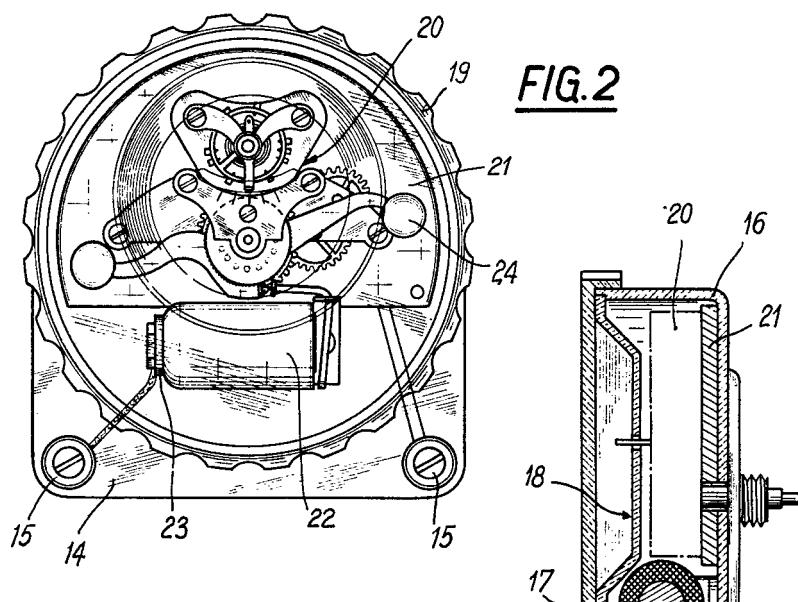


FIG.3

